



DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

Service : Service technique
Dossier suivi par : Cécile Achten
T. 30 91 91-504
F. 30 91 91-500
technique@kehlen.lu

AVIS AU PUBLIC

EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 9 point 2. alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

l'Administration communale de Kehlen a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable de la marque WEIDEMANN, type A01-01, numéro de construction WMWA0101EN0002393.

La demande d'autorisation concernant le dossier n°3A/2023/0107/180 du 06 janvier 2023 peut être consultée à la maison communale de Kehlen du 1^{er} février 2023 au 16 février 2023 inclus.

Le Bourgmestre,
Eischen Félix

Kehlen, le 1^{er} février 2023

Le Secrétaire,
Haas Marco



17/02/2023